

FORMULAIRE D'INFORMATION ET CONSEIL

(Document communiqué en application des articles L.520-1 et R.520-1 et R-520-2 du code des assurances)

Les informations suivantes que nous vous invitons à consulter avant d'adhérer à l'assurance PROASSUR vous renseignent sur l'identité de l'assureur et de l'intermédiaire, ainsi que sur certains éléments du contrat d'assurance sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention. Il est aussi important de lire intégralement les Conditions Générales (et l'intercalaire 010) et de nous poser toutes les questions que vous estimez nécessaires avant d'adhérer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'assurance **Responsabilité Civile Chasse** est un contrat collectif d'assurance souscrit par PROASSUR, filiale de GTA, auprès d'ALLIANZ en sa qualité d'intermédiaire en assurances inscrit au Registre de l'ORIAS sous le n°07 001 754.

En application de l'article L.520-1-II-b du Code des Assurances, nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par votre demande.

Si vous souhaitez obtenir communication de cette liste, il vous suffit de nous adresser un courrier simple à l'adresse suivante :

PROASSUR – 5, rue du Général Foy – 75008 Paris

Pour obtenir toute précision ou complément d'information, contactez votre Conseiller Clientèle. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement nécessaire.

Le Médiateur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances est compétent pour toute réclamation d'un particulier contre son courtier. Pour contacter le Médiateur, vous pouvez lui adresser un e-mail à l'adresse suivante : mediateur@cscsa.fr.

L'organisme chargé du contrôle de notre activité est de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – 75436 PARIS Cedex 09.

LES RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

VOS BESOINS ET EXIGENCES

Vous souhaitez souscrire avant tout un contrat d'assurance Responsabilité Civile Chasse, qui vous permette de pratiquer la chasse en toute sécurité. Vous n'avez pas formulé d'exigences particulières.

NOS CONSEILS

Afin de répondre à vos besoins, nous vous conseillons de souscrire à la RC Chasse Allianz car, en plus de la garantie RC Dommages Corporels illimitée pour les dommages survenus au cours de chasse, vous bénéficiez d'un montant de garanties RC « dommages matériels et immatériels » parmi les plus élevés du marché : 1.500.000 euros.

Fait à Paris,

En 2 exemplaires, dont un remis au souscripteur éventuel

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document préalablement à la conclusion du contrat d'assurance proposé ci-dessus.

Signature du Client